

Rapport de repérage du plomb avant travaux

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail

Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants NF X46-035



Numéro de rapport	18640400 P
Propriétaire	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
Donneur d'ordre	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
Adresse de l'immeuble	11 rue DES SAUSSAIES 75008 PARIS - 8EME
Bâtiment ou installation	Bâtiment
Date de la commande	13/06/2023
La ou le(s) date(s) de la visite	04/05/2023
Date d'édition du rapport de repérage	13/06/2023
Nombre total de pages du rapport, annexes comprises	13
Liste des documents transmis par le donneur d'ordre	Plan et programme des travaux

Signataire du rapport

Signature et Cachet de l'entreprise



Opérateur de repérage :

CAILLOT CHRISTOPHE
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 6 Boulevard
Archimède
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Le 13/06/2023



SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
DESCRIPTION DE LA MISSION	3
OBJET DE LA MISSION :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	3
IDENTIFICATION DU BATIMENT OU DU LOCAL CONCERNE :	3
LISTE DES DOCUMENTS REMIS :	3
PROGRAMME DE TRAVAUX	3
ELEMENT DE LA MISSION DE REPERAGE	4
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	4
L'APPAREIL PORTABLE A FLUORESCENCE X	4
VERIFICATION DE LA JUSTESSE DE L'APPAREIL (MESURE SUR ETALONS)	4
IDENTIFICATION DU LABORATOIRE EN CAS D'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	4
RESULTATS DU REPERAGE ET COMMENTAIRES	5
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS	10
ANNEXE : ATTESTATION FABRICANT DE L'APPAREIL A FLUORESCENCE X INDIQUANT LA DUREE DE VIE DE LA SOURCE	13

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

L'objectif du repérage plomb avant travaux est de permettre l'identification, la localisation des revêtements, matériaux et produits contenant du plomb susceptibles d'être impactés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme du donneur d'ordre.

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

Sont exclus du domaine d'application du présent rapport, la recherche de plomb dans le PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits, ...), le polystyrène, les carrelages et faïences.

Selon le programme de travaux envisagés, l'opérateur de repérage détermine l'étendue de la recherche de plomb dans les revêtements, matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb.

Références de l'ordre de mission : **18640400**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
Demeurant :	11 rue des Saussaies 75008 PARIS - 8EME
Représenté par :	Monsieur TOUABI Rachid
Donneur d'ordre du repérage :	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
Coordonnées du donneur d'ordre :	11 rue des Saussaies 75008 PARIS - 8EME
Opérateur ayant réalisé le repérage :	M. CAILLOT CHRISTOPHE
Nom et adresse de l'entreprise :	BUREAU VERITAS EXPLOITATION 6 Boulevard Archimède 77420 CHAMPS-SUR-MARNE
N° de Siret :	79018467500250
RCP-compagnie-n° de police :	MSIG Insurance Europe AG - F210.16.0414.

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	Bâtiment
Adresse complète :	11 rue DES SAUSSAIES 75008 PARIS - 8EME
Référence Cadastre :	NC

1.4 Identification du bâtiment ou du local concerné :

Date du PC et/ou date de construction :	Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997	Construction : Antérieur au 1er janvier 1949
Fonction principale du bâtiment :	Bureaux	
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :		

1.5 Liste des documents remis :

Programme de travaux	Statut : remis
-----------------------------	-----------------------

Titre	Date
Programme de travaux fiche navette 75904285	17/03/2023

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Remplacements de 3 ascenseurs, monte-charge (JGA52/JGA62/JGA65)
Porte coupe-feu, carrelage au rdc et coffrage bois non concerné du JGA65
Parquet non concerné au JGA62

3 Élément de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Local	Etage	Visité	Justification de non-visite
JGA52 palier	Rdc	OUI	
JGA52 trémie	Rdc	OUI	
JGA52 palier	R+1/R+2/R+3/R+4/R+5/R+6	OUI	
JGA52 trémie	R+6	OUI	
JGA52 Machinerie ascenseur	Toiture	OUI	
JGA62 palier	Rdc	OUI	
JGA62 trémie	Rdc	OUI	
JGA62 palier	RDC/R+1/R+2/R+3/R+4/R+5	OUI	
JGA62 Machinerie ascenseur	R+5	OUI	
JGA65 Machinerie monte-charge	R-1	OUI	
JGA65 trémie monte-charge	R-1	OUI	
JGA65 palier	R-1	OUI	
JGA65 palier	RDC/R+1/R+2/R+3/R+4	OUI	

3.2 L'appareil portable à fluorescence X

Marque :	Fondis
Modèle :	FEnX2
Numéro de série :	23-1037
Date de changement de source :	04/05/2023
Nature du radionucléide :	Co109
Activité de la source :	850 mbq
Etalon 1	Etalon 2
Fabricant de l'étalon : NIST	Fabricant de l'étalon : NIST
Concentration de l'étalon : 0,31mg/cm ²	Concentration de l'étalon : 0,71mg/cm ²
Incertitude de l'étalon : 0,02mg/cm ²	Incertitude de l'étalon : 0,08mg/cm ²
N° NIST de l'étalon : SRM2575	N° NIST de l'étalon : SRM2574

3.3 Vérification de la justesse de l'appareil (mesure sur étalons)

N° de mesure	Teneur (mg/cm ²)	Marge	Date	Observation
2	0,28	0.02	04/05/2023	
3	0,59	0.08	04/05/2023	

3.4 Identification du laboratoire en cas d'analyse physico-chimique

Nom :	Sans objet
Adresse :	Sans objet
Numéro d'accréditation :	Sans objet

4 Résultats du repérage et commentaires

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du repérage divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre.
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Une unité de repérage définit soit :

- un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement ;
- un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction (exemple : solin en plomb)

NOTE : Une unité de repérage peut être constituée d'un ensemble d'éléments situés dans des locaux et niveaux différents.

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
2						0,28	0	
3						0,59	0	
Nombre total d'unités de repérage			1					
Commentaire sur le local			Néant					

Local (Etagé)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
1	Zone	Unité Diag	Substrat	Revetement	Localisation			Observation
Nombre total d'unités de repérage			1					
Commentaire sur le local			Néant					

JGA52 Machinerie ascenseur (Toiture)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
42		Plafond	Peinture	Plâtre		0,01	0	
43						0,01	0	
30		Poutre	Peinture	Béton		0,01	0	
31						0,01	0	
32		Poutre	Peinture	Métal		0,05	0,01	
33						0,01	0	
28		Sol	Peinture	Béton		0,03	0,01	
29						0,02	0	
34	A	Mur	Peinture	Plâtre		0,01	0	
35						0,01	0	
36	B	Mur	Peinture	Plâtre		0	0	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
37						0,01	0	
38	C	Mur	Peinture	Plâtre		0,01	0	
39						0,01	0	
40	D	Mur	Peinture	Plâtre		0,01	0	
41						0,01	0	
Nombre total d'unités de repérage			8					
Commentaire sur le local			Néant					

JGA65 Machinerie monte charge (R-1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
72		Plafond	Peinture	Béton		0,01	0	
73						0	0	
71		Poteau	Peinture	Métal		8,87	0,57	
69		Sol	Peinture	Béton		0	0	
70						0,02	0	
65	A	Mur	Peinture	Béton		0,03	0,01	
66	B	Mur	Peinture	Béton		0,03	0,01	
67	C	Mur	Peinture	Béton		0	0	
68	D	Mur	Peinture	Béton		0,02	0	
Nombre total d'unités de repérage		7						
Commentaire sur le local		Néant						

JGA65 trémie monte charge (R-1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
79		Bâti porte	Peinture	Métal		0,07	0,01	
78		Porte	Peinture	Métal		0,05	0,01	
76		Poteau	Peinture	Métal		0,01	0	
77						0,01	0	
74		Sol	Peinture	Béton		0,04	0,01	
75						0,03	0,01	
Nombre total d'unités de repérage			4					
Commentaire sur le local			Néant					

JGA65 palier (R-1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
80		Mur	Papier	Plâtre		0,79	0,07	
81						0,06	0,01	
Nombre total d'unités de repérage			1					
Commentaire sur le local			Néant					

JGA52 palier (Rdc)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
5		Bâti porte	Peinture	Métal		0,01	0	
6		Mur	Papier	Plâtre		0,02	0	
7						0,01	0	
4		Porte	Peinture	Métal		0,01	0	
Nombre total d'unités de repérage					3			
Commentaire sur le local					Néant			

JGA52 trémie (Rdc)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
8		Bâti grille	Peinture	Métal		4,11	0,42	
9		Grille	Peinture	Métal		0,24	0,02	
10	B	Mur	Peinture	Plâtre		0,08	0,01	
11						0,1	0,01	
12	C	Mur	Peinture	Plâtre		0	0	
13						0,09	0,01	
17						0	0	
14	D	Mur	Peinture	Plâtre		0,09	0,01	
15						0	0	
16						0,05	0,01	
Nombre total d'unités de repérage			5					
Commentaire sur le local			Néant					

JGA62 palier (Rdc)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
46		Bâti porte	Peinture	Métal		0,08	0,01	
44		Mur	Papier	Plâtre		0,03	0,01	
45						0,01	0	
50		Plinthe	Peinture	Bois		0	0	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
51						0,04	0,01	
47		Porte	Peinture	Métal		0,08	0,01	
Nombre total d'unités de repérage		4						
Commentaire sur le local		Néant						

JGA62 trémie (Rdc)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
48		Mur	Peinture	Plâtre		0,05	0,01	
49						0,03	0,01	
52		Sol	Peinture	Béton		0,01	0	
53						0,01	0	
Nombre total d'unités de repérage			2					
Commentaire sur le local			Néant					

JGA52 palier (R+1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
18		Plinthe	Peinture	Bois		0,02	0	
19						0,01	0	
Nombre total d'unités de repérage			1					
Commentaire sur le local			Néant					

JGA65 palier (R+3)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
83		Bâti porte	Peinture	Métal		0,01	0	
84		Mur	Papier	Plâtre		0,53	0,01	
85						0,58	0,01	
82		Porte	Peinture	Métal		0,02	0	
Nombre total d'unités de repérage		3						
Commentaire sur le local		Néant						

JGA62 palier (R+5)								
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
54		Mur	Peinture	Plâtre		0,04	0,01	
55						0,03	0,01	
Nombre total d'unités de repérage			1					
Commentaire sur le local			Néant					

JGA62 Machinerie ascenseur (R+5)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
62		Plafond	Peinture	Béton		0,01	0	
63		Poutre	Peinture	Béton		0,01	0	
64		Poutre	Peinture	Métal		0,02	0	
56		Sol	Peinture	Béton		0,01	0	
57						0,01	0	
58	A	Mur	Peinture	Béton		0,01	0	
59	B	Mur	Peinture	Béton		0,01	0	
60	C	Mur	Peinture	Béton		0,01	0	
61	D	Mur	Peinture	Béton		0,01	0	
Nombre total d'unités de repérage					8			
Commentaire sur le local					Néant			

JGA52 trémie (R+6)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
26	B	Plafond	Peinture	Plâtre		0,01	0	
27						0,02	0	
20		Mur	Peinture	Plâtre		0,02	0	
21						0,02	0	
22	C	Mur	Peinture	Plâtre		0	0	
23						0,01	0	
24	D	Mur	Peinture	Plâtre		0,01	0	
25						0,02	0,01	
Nombre total d'unités de repérage			4					
Commentaire sur le local			Néant					

LEGENDE			
Localisation de la mesure	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite

ANNEXE : Plans et/ou Croquis

R-1/RDC/R+1/R+2/R+3/R+4/R+5/R+6



TOITURE

Machinerie ascenseur JGA52

A

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic méréule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

- 3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.
- 4) Conseil en performance énergétique.
- 5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.
- 6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- 7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par sinistre** 1 000 000 EUR

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par année d'assurance** 1 000 000 EUR

La présente attestation valable du 01/01/2023 à zéro heure au 31/12/2023 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 14 décembre 2022

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 12 34 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

ANNEXE : ATTESTATION FABRICANT DE L'APPAREIL A FLUORESCENCE X INDIQUANT LA DUREE DE VIE DE LA SOURCE



Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq**. Cette valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **850 MBq** cette valeur limite est atteinte après **60 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Nom de la société : BUREAU VERITAS

Modèle de l'analyseur : FEnX2
Numéro de série analyseur : 23-1037
Numéro de série de la source : RTV-1736-23
Activité de la source (Mbq) : 850
Date d'origine de la source : 07/03/2023
Date de fin de validité de la source : 07/03/2028

FONDIS ELECTRONIC SAS
26 av. Duguay-Trouin
92789 61 VOISINS LE BRETONNEUX CEDEX
Tél. : (0)1 34 521 030 - Fax : (0)1 30 573 325
SIREN 428 583 637 - RCS Versailles
TVA FR 15 428 583 637 - APE 4652Z



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D - CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : https://www.physitek.fr



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.